

Rapport de l'organe de contrôle d'éthique

Point fort de l'année 2017: la numérisation

L'organe de contrôle d'éthique a examiné, pour l'exercice 2017, les implications éthiques de la numérisation pour la Banque Alternative Suisse (BAS). Il s'est concentré sur la réflexion éthique d'une transformation éventuelle de la BAS en une banque plus fortement numérisée. Cela a permis de mettre en évidence les aspects de la numérisation que la banque a déjà réalisés ou ceux qu'elle pourra encore concrétiser à l'avenir.

Bases éthiques

A chaque étape de la numérisation, il est important d'avoir conscience de ses propres marges de manoeuvre, et aussi de garder à l'esprit dans quelle mesure la numérisation est compatible avec l'idéal de personnes responsables et avisées. Dans le présent rapport d'éthique, l'accent est mis sur l'aptitude du personnel et de la clientèle à assumer ses responsabilités et à agir avec maturité.

Numérisation et accomplissement de la mission

La numérisation est fondamentalement positive pour l'accomplissement de la mission de la BAS : elle augmente le rayon d'action de la banque et, du même coup, la diffusion de ses valeurs. Les ressources libérées par l'allègement des tâches administratives peuvent immédiatement servir à remplir la mission. On ne distingue aucune contradiction directe entre la numérisation et les valeurs centrales de la BAS. La banque mène en outre un

processus de réflexion pour savoir si elle peut, voire si elle doit utiliser les technologies numériques comme les Fintech, quand celles-ci favorisent l'intérêt général tel que défini par la BAS.

Numérisation et personnel

La BAS précise qu'elle utilise la numérisation pour faire face à sa croissance continue, et non pas pour réduire ses effectifs. Il n'y a guère d'incertitude chez les collaboratrices et collaborateurs quant à leur rôle futur. Et l'utilisation accrue de logiciels ne suscite pas non plus une perte de sens de leur travail. Au contraire : la satisfaction est explicite, puisque la numérisation permet d'alléger les processus répétitifs et de dégager du temps pour des tâches plus porteuses de sens. La BAS veille à ce qu'une standardisation renforcée s'accorde aux attentes des collaboratrices et collaborateurs critiques et enthousiastes.

Logiciels et éthique

Contrairement à nous, les ordinateurs prennent des décisions équitables, cohérentes et exemptes de toute émotion. Mais en même temps, ils reposent sur des algorithmes qui restreignent forcément la liberté des êtres humains. La BAS a des exigences éthiques élevées vis-à-vis de ses collaboratrices et collaborateurs. Un socle de valeurs fortes et communes assure que toutes et tous travaillent dans le même but. La numérisation peut aider à atteindre ce dernier plus facilement et plus efficacement. La BAS met en oeuvre des technologies numériques là où elles soutiennent le personnel, sans l'empêcher de prendre ses décisions éthiques.

Numérisation et clientèle

Les collaboratrices et collaborateurs de la BAS interrogé-e-s considèrent d'un oeil plutôt sceptique les technologies numériques dans le conseil à la clientèle, que ce soit dans l'activité de placement ou le financement. Le contact personnel revêt une grande valeur : il ne doit pas constituer un moyen d'atteindre des objectifs de vente ou autres, mais donner une occasion aux conseillères ou conseillers et à la clientèle de faire connaissance. La teneur des discussions ne doit pas dépendre d'algorithmes. L'exigence de la BAS quant à une clientèle autonome, critique et engagée serait difficilement compatible avec une virtualisation maximale vis-à-vis de l'extérieur ; dès lors, celle-ci n'est pas souhaitable.

Numérisation et protection des données

La protection des données est un sujet sensible, que la BAS prend très au sérieux. Comme la numérisation exige davantage de collaborations avec des fournisseurs externes, la pression augmente quant à la protection des données. Il est donc nécessaire que la banque élabore une politique en la matière, dans laquelle elle explique les principes qu'elle vise et les mesures qu'elle entend adopter afin de garantir la protection des données.

Olten, le 12 décembre 2017

Dr. Dorothea Baur